



Communiqué de presse

Date: 07.03.2019

Il conduit un poids lourd sous influence de l'alcool

L'Administration fédérale des douanes AFD a empêché un chauffeur français alcoolisé au volant d'un camion 40 tonnes de poursuivre sa course sur territoire suisse. Il a été dénoncé aux autorités compétentes.

Boncourt (JU): Mercredi 6 mars, en début de matinée, un chauffeur de poids lourds français, s'est présenté au bureau de douane commercial de la plateforme douanière de Boncourt-Delle-Autoroute pour effectuer les formalités d'importation de marchandises.

Lors de son passage, un contrôle d'alcoolémie a été ordonné et les mesures ont révélé un taux de 0,73 mg/l dans l'air expiré (équivalant à 1,46 mg/l dans le sang), ce qui correspond à une ivresse qualifiée. Une mesure de l'air expiré inférieure à 0,05 mg/l n'est toutefois pas poursuivie pour un chauffeur de poids lourds professionnel.

Au vu du taux élevé, le chauffeur a été dénoncé et remis à la Police cantonale jurassienne. La conduite sur territoire suisse lui a été momentanément interdite.

L'intervention du personnel douanier a ainsi permis d'éviter que le chauffeur ne poursuive sa course sur territoire suisse en mettant en danger les autres usagers de la route. L'AFD a également pour tâche de vérifier le respect des règles de circulation en matière de transport international des marchandises et des passagers, notamment l'aptitude à la conduite des chauffeurs.

Renseignements:

Donatella Del Vecchio, porte-parole
058 480 86 67, donatella.delvecchio@ezv.admin.ch